

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 juillet 2014

Présents : Christian PAILLOUX, Julien ADAMI, Maïté BARBECOT, Sylvie BURLOT, Marie-Paule CHAZAL-COULON, Gérard GUITTARD, Arnaud LAPRA, Patrice LÉBOUCHARD, Jean-Luc MIOCHE, Maria SENECAIRE, Thierry VALLEIX, Odile VELLETT.

Excusée : Anne-Sophie BAGE (pouvoir donné à Maïté BARBECOT), Guy GALLAIS (pouvoir donné à Jean-Luc MIOCHE)

Absent : Aurore PALLOT,

Secrétaire de séance : Odile VELLETT

Ordre du jour :

- D.I.A. (Huis-clos)
- Point Communauté de Communes « les Cheires »
- Délibération parcelles 143 et 144 à Chadrat
- Délibération location appartement Chadrat
- Décision modificative travaux appartement Chadrat
- Local communal Madame DOUAT
- Point sur les commissions

1- DIA (Huis-clos)

Deux parcelles à Saint-Saturnin : ZR 247 (habitation) et ZO 158 (terrain à bâtir)

Les élus à l'unanimité ne souhaitent pas préempter.

2- Point Communauté de communes

Seuls le bureau et la commission aménagement se sont réunis.

Lors de la réunion du bureau, l'avenir du multiple service du Puy d'Alou a été discuté. Ceci sera débattu lors du prochain conseil communautaire du 7 juillet 2014 à 18h30 à la Grange de Mai. En effet, le gérant ne souhaite pas poursuivre l'exploitation de la structure.

Lors de la Commission Aménagement, les actions ont été présentées aux membres.

➤ L'aide aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat privé :

Cette mission est gérée par Jean-David CUSSAC. Elle concerne les travaux de réfection en matière d'énergie, d'adaptabilité liée au handicap et des logements locatifs. Seuls 9 dossiers ont été financés. Ainsi, il est prévu de revoir les modalités des aides et la diffusion de l'information auprès des particuliers.

➤ Le transfert de l'instruction des dossiers d'urbanisme des services de l'état auprès des EPCI de plus de 10 000 habitants :

La communauté de communes des Cheires avait dans un premier temps pris contact avec celles de Gergovie Val d'Allier et Billom / Saint Dier. Cependant, les discussions ont été reprises au niveau du territoire du SEPAC le Grand Clermont. En effet, ce dernier porterait cette mission. Elle est évaluée à 5 équivalents temps plein et représente environ 2 000 actes pour la communauté de communes les Cheires.

Le conseil municipal demande à être vigilant dans le cadre des discussions entre la communauté de communes les Cheires et le SEPAC sur les conditions d'adhésion. De plus, les élus souhaitent que la commune de Saint-Saturnin soit source de proposition auprès de la communauté de communes les Cheires.

➤ Le transfert de compétence de la police spéciale du maire au président de la communauté de communes :

Il est issu de la loi ALUR. Dans le cas où le président de la communauté de communes utilise pleinement ces compétences, le transfert est intéressant. Mais, une commune peut s'opposer au transfert des compétences dans les 6 mois qui suivent l'élection du président de la communauté de communes. Ainsi, la commune de Saint-Saturnin doit se positionner avant le 24 octobre 2014.

La prochaine réunion de la commission aménagement aura lieu le 28 août.

La sous-commission Mutualisation est pilotée par P. Pelissier. A ce jour, aucune rencontre n'a été programmée. Ainsi, C. Pailloux a demandé une entrevue avec P. Pelissier.

La commission sur le projet du Clos d'Issac ne s'est pas réunie. C. Pailloux a donc demandé un entretien avec J.D. Cussac. A ce jour, il est le seul élu à en avoir fait la demande.

La liste des membres des commissions intercommunales, ainsi que les prochaines réunions de la communauté de communes seront affichés dans la pièce où se trouvent les bannettes des élus.

M. Barbecot informe qu'elle a reçu une invitation de la part du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne pour le jour même. Elle n'a donc pas pu y assister.

Un échange entre les élus sur la circulation de l'information s'en suit.

Il est demandé de transmettre autant que possible les informations par courriel.

3- Délibération parcelles ZL 143 et 144 à Chadrat :

Il est rappelé que lors de la mise en place du réseau de gaz sur Chadrat, les eaux des fontaines ont été canalisées en vue d'être déversées dans le Taut. Pour cela, une canalisation passe dans les parcelles privées ZL 143 et 144. Une servitude de passage doit donc être créée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déléguer à son adjoint, T. Valleix, l'établissement de la convention de servitude de passage entre la commune et le propriétaire des parcelles ZL 143-144 et à signer toutes les pièces afférentes au dossier. Thierry Valleix vérifiera auparavant qu'il n'y ait pas de convention antérieure.

4- Délibération location appartement Chadrat

Le maire propose de louer l'appartement de Chadrat , 9 rue de Guzette, comprenant le logement, le sous-sol et le jardin pour 500 € mensuel, auquel s'ajoute 60 € de provision de charges.

Le montant du loyer se situe dans la fourchette intermédiaire des locations sur la communauté de communes les Cheires.

L'appartement est loué depuis le 1^{er} Juillet

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5- Décision modificative travaux Appartement de Chadrat :

Le maire expose que la somme prévue au budget primitif ne comprenait pas les travaux de réfection du sol, du changement de la porte d'entrée et du radiateur de la salle de bain. De plus, les travaux de plomberie ont été sous-estimés.

Ainsi, le maire propose de diminuer le budget primitif relatif à l'opération de l'appentis place Pignol de 2 781.39 € et d'affecter cette somme au budget relatif à l'opération de rénovation de l'appartement de Chadrat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6- Local communal Madame DOUAT

Le maire a rencontré Mme DOUAT le 21 juin. A cette occasion, Mme DOUAT a informé qu'elle ne renouvellera pas le bail du local de la maison Thonat à son échéance, en décembre 2014. Elle a présenté une personne demeurant place du marché, intéressée par le local qu'elle occupe. En effet, cette dernière confectionne des articles artisanaux en couture.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité que :

- C. Pailloux, M. Senectaire et A. Lapra rencontreront la personne présentée par Mme DOUAT,
- Une démarche similaire à un appel à consultation sera réalisée pour l'attribution du local,
- Une réflexion globale sur le devenir de la Maison Thonat sera réalisée par la commission municipale bâtiments communaux.

7- Point sur les Commissions Communales

Les comptes rendus des commissions seront mis en ligne sur le site internet communal.

Un agenda google permettant la gestion des salles communales sera réalisé en septembre 2014.

7.1- Commission Solidarité – Pilote M. Senectaire :

Une réunion s'est tenue.

Il a été décidé d'organiser un accueil des nouveaux arrivants le 4 octobre prochain à la Grange de Mai, afin de favoriser le lien social.

Pour cela, il est demandé à l'ensemble des élus, ainsi qu'au secrétariat de fournir, à la commission, une liste des nouveaux arrivants de 2013 et 2014.

Il reste à préciser les modalités d'organisation, à savoir : invitation des commerçants et des présidents d'associations, préparation de l'apéritif et réflexion sur le don, par la commune, d'un petit cadeau aux nouveaux arrivants tel, par exemple, un objet artisanal de Mme DOUAT.

De plus, un groupe de travail sur l'accessibilité a été créé.

7.2- Commission Jeunesse – Pilote M. Barbecot :

Une réunion s'est tenue. La prochaine se tiendra le 11 septembre 2014.

Il a été décidé d'inviter les jeunes de 12 à 16 ans, le 27 septembre 2014 afin d'établir avec eux un état des lieux de leur ressenti, leurs envies, leurs besoins etc...

L'invitation sera diffusée via le bulletin et les boîtes aux lettres.

De plus, il a été proposé de mettre en ligne sur le site internet communal via une plate-forme sécurisée accessible par mot de passe, des annonces de sortie pour les 12-16 ans.

7.3- Commission Association – Pilote O. Vellet :

Une réunion s'est tenue. 19 associations sur 35 étaient présentes, dont deux nouvelles, VTT et Musique d'Afrique de l'Ouest.

Il a été décidé qu'un calendrier des manifestations sera mis en ligne sur le site internet communal.

Il a été demandé par les associations que soient organisées, une à deux rencontres par an. Elles pourraient se dérouler en octobre et en février/mars. De plus, elles souhaitent la présence des élus lors de leurs manifestations, assemblée générale comprise.

Petit rappel : pour l'octroi éventuel d'une subvention municipale, il faut présenter un bilan et avoir un réel projet.

7.4- Commission Développement Economique et Touristique – Pilote O. Vellet :

Une réunion s'est tenue.

Il a été abordé les enjeux de l'aire de camping-car, d'un restaurant gastronomique, du collège, du label Plus Beaux Villages de France, des aménagements des entrées de bourg.

La prochaine réunion se tiendra le 24 juillet 2014 car l'ensemble des personnes inscrites dans la commission n'était pas présent. Elle aura pour objectif de lister et prioriser les actions.

7.5- Commission Aménagement et Embellissement – Pilote A.S. Bage (présentée par A. Lapra)

Une réunion s'est tenue.

3 sous commissions ont été créées ; à savoir :

- ↳ Embellissement au quotidien et fleurissement,
- ↳ Problème de sécurité / Circulation / Stationnement / Traverse de village,
- ↳ Gros projet d'aménagement / Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Cette dernière sera fusionnée avec la commission Travaux.

Le volet "accessibilité" des aménagements sera traité en lien avec la commission Solidarité.

L'association Arkose demande l'autorisation d'implanter 4 œuvres d'art réalisées dans le cadre de la journée du patrimoine de pays 2013, le long de la traverse de Chadrat. De plus, elle souhaite réaliser un badigeon à la chaux sur les murs du lavoir. Ainsi, elle demande l'autorisation ainsi que la mise à disposition des fournitures pour sa réalisation.

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité de répondre favorablement aux demandes. Cependant, il souhaite que les œuvres d'art puissent être présentées dans les deux bourgs, Chadrat et Saint-Saturnin.

A.Lapra présente l'état du dossier de qualification de la commune au label Plus Beaux Villages de France. Un premier contact informel a eu lieu. Une rencontre officielle doit être définie avec P. Bernard, chargé de mission à l'association des Plus Beaux Villages de France. Une autre rencontre avec le président de la commission qualité de l'association est à envisager afin de définir les pistes d'amélioration permettant le maintien de la commune au sein du label.

Enfin, il sera proposé aux deux associations communales préservant le patrimoine, d'intégrer le groupe de réflexion sur le label Plus Beaux Villages de France.

7.6- Commission Travaux – Pilote G. Guittard :

Une réunion s'est tenue.

4 sous commissions ont été créées, à savoir :

- ↳ Voirie (aménagement des chemins et des voiries communales, assainissement, eaux pluviales, eaux potable, entretien),
- ↳ Bâtiments communaux (bâtiments et actes d'urbanisme),
- ↳ Aménagement de la traverse,
- ↳ Aménagement de la place et des entrées de bourg.

Cette dernière fusionnera avec la sous-commission Gros projet d'aménagement de la commission Aménagement et Embellissement.

Dans le cadre de la sous-commission Aménagement de la traverse, un rendez-vous sera pris avec la Direction Départementale des Routes d'Issoire.

Concernant la sous-commission Bâtiments communaux, il est discuté de l'action mise en place par la commune de Chanonat. En effet, un groupe d'élus suit la conformité des actes d'urbanisme. Il est décidé de rencontrer les élus de Chanonat afin d'étudier la faisabilité sur Saint-Saturnin d'un groupe similaire.

7.7- Commission Urbanisme – Pilote S. Burlot :

Deux réunions se sont tenues.

4 sous commissions ont été créées, à savoir :

- ↳ Urbanisme / PLU,
- ↳ AVAP / Patrimoine paysager,
- ↳ Questions d'habitat,
- ↳ Environnement et énergie.

Une charte de déontologie a été mise en place.

Des personnes ressources telles que celles du CAUE ou du PNRVA seront invitées autant que possible aux réunions de la commission.

Des sorties sur le terrain seront organisées pour prendre en compte les éléments du patrimoine.

Il est à noter que toutes les classes de l'école de Saint-Saturnin/Cournols/Olloix, vont travailler sur la présentation patrimoniale du village de Saint-Saturnin dans le cadre d'un projet ERASMUS. Elles pourront contacter JP Hamard et JP Reuillard, membres de la commission urbanisme.

Concernant le PLU, Mr DESCOEUR disposera d'une connaissance globale sur le pôle de vie. En effet, les communes de Saint-Amant-Tallende et Tallende, tout comme Saint-Saturnin, sont en cours de révision de leur document d'urbanisme.

Concernant le projet d'AVAP, les ABF n'ont toujours pas répondu à notre demande de présentation de cahier des charges. De plus, ils ont fait état d'un délai de réalisation de 18 mois environ.

Ainsi, il est discuté de l'opportunité de maintenir une réalisation conjointe du PLU et l'AVAP.

Il est convenu de rencontrer le cabinet DESCOEUR afin de connaître le délai d'aboutissement du PLU et de définir ensuite de l'opportunité de maintenir une réalisation conjointe du PLU et l'AVAP.

8- Questions diverses

8.1- Réunion au Syndicat du Collège J.Rostand :

Le Syndicat s'est créé initialement pour la gestion de la salle de sport du collège. Actuellement, en plus de cette compétence, le syndicat finance des actions du collège non prises en charge par le conseil général, (notamment des voyages scolaires, achats de matériel pour la cour de récréation...), assure la sécurité aux abords du collège et détermine les points de ramassage des élèves dans les villages.

D'ailleurs, un nouvel arrêt, « Chemin de Chadeveau » sera officiellement créé (en attente de l'accord officiel du Conseil général). Pour des raisons de sécurité et d'assurance, les points de ramassage sur la commune seront définis avec le syndicat, pour la rentrée de septembre 2014.

Le collège accueille 843 élèves pour une capacité de 850 élèves. Ainsi, sa viabilité n'est pas remise en cause.

Un travail remarquable des élèves sur la 1^{ère} guerre mondiale a été réalisé grâce au financement du syndicat.

Le syndicat présente un budget excédentaire leur permettant de ne pas appeler le dernier acompte trimestriel. Ceci portera la part communale pour 2013-2014 à 60€ par élève contre 80€ initialement prévus, soit une économie de 980 €.

8.2- Recensement de la Population :

En vue de réaliser le recensement de la population en janvier 2015, des agents recenseurs doivent être recrutés. Il est recommandé qu'ils soient au nombre de 1 agent pour 250 habitants.

Le recrutement sera réalisé par des élus et Jeanine Blatteyron. Les candidats potentiels pourront être sélectionnés parmi la liste des demandeurs d'emploi de la commune, mais également parmi les personnels du CLSH.

8.3- Feu d'artifice :

Les artificiers demandent si la commune peut prendre en charge 2 repas pour le midi et 4 repas pour le soir. Il est décidé de vérifier ce qui se faisait les années précédentes. En l'absence de prise en charge par la commune, les années précédentes, la municipalité ne répondra pas favorablement à leur demande et les invite à s'adresser auprès des commerçants de la commune

8.4- Forum des associations :

Le forum aura lieu le 6 septembre à Saint-Amant-Tallende. Chaque commune participe financièrement ou matériellement à son organisation. La commune de Saint-Saturnin fournira pizza et quiches. Un projet de guide des associations est prévu à l'échelle intercommunale.

8.5- Panneau touristique autoroutier :

Le panneau étant très dégradé, la direction des routes a informé la commune de la dépose du panneau pour le mois d'août.

La réfection du panneau est estimée à 13 000€. Des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil général, du Conseil régional et de la communauté de communes. C. Pailloux se charge du dossier.

8.6- CLSH :

Afin de permettre la continuité des activités du CLSH, ce dernier demande un arrêté d'autorisation d'utilisation des locaux. Il leur sera fourni dans les meilleurs délais.

La porte d'entrée à la salle de motricité de l'école est régulièrement forcée. Des individus y pénètrent et utilisent le local. Un menuisier sera contacté afin d'établir un devis pour une nouvelle porte. En attendant, l'ouverture sera condamnée de l'intérieur tout l'été.

8.7- Travaux Place des Razes :

Ils débuteront le 15 juillet 2014.

8.8- Poubelles :

Les habitants seront rencontrés personnellement afin de les sensibiliser à la nécessité de ranger leurs poubelles après le ramassage, pour éviter qu'elles traînent sur la voie publique.

Il est rappelé que ce phénomène est préjudiciable au label des Plus Beaux Villages de France.

8.9- Bulletin Municipal :

Il sera distribué très prochainement, avant le mois d'août, et sera aussi sur le site de la Mairie

Le prochain conseil municipal se tiendra le 6 septembre à 8h30.

La séance est levée à 11h30.